

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL DE MARGUERITTES

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2025

République Française
Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

Nombre de membres en exercice :

11

Nombre de membres présents

8

Nombre de membres absents excusés représentés :

1

Date de la convocation :

07 Novembre 2025

OBJET : 2025-30

Convention Vélo-bus

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 novembre à 14h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marguerittes, régulièrement convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, Mairie de Marguerittes sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS, Président du C.C.A.S

Membres présents : Mmes, Patricia POUBLANC, Laïla ACHKAR, Danielle CHOUCHAN, Joëlle HUYNH, Marlène JAFFIOL, Martine REARD, M. Stéphane MODAT

Membres absents représentés : Mme Marie-Thérèse MIMOUN

Membres absents : Mme Marie RAMJANALY, Mr Denis CANTIER,

Secrétaire de séance : Mme Sonia SIDOBRE

VU

- le Code général de la fonction publique,
- la délibération du Conseil municipal, n°2025/10/12 relative à la convention quadripartite de partenariat et de prêt d'un vélo-bus,

Eléments de contexte :

Dans le cadre de ses missions d'animation et de coopération entre les collectivités et les acteurs locaux, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes propose d'expérimenter une alternative aux transports individuels et carbonés dans plusieurs communes du territoire par le prêt d'un vélo-bus à toute entité autorisée à en bénéficier. Ce document permet de clarifier le cadre d'intervention des différents partenaires pour la mise en place de cette expérimentation au sein de la commune et de préciser l'engagement des différentes parties.

Par la présente convention, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes consent au prêt du vélo-bus de type "Woodybus" à la commune de Marguerittes pour une durée de sept mois, du 18 septembre 2025 au '17 avril 2026.

La convention prévoit un partenariat global entre le PETR Garrigues et Costières, la commune de Marguerittes, le centre social ESCAL et le CCAS de Marguerittes. Le vélo-bus sera utilisé dans le cadre d'actions de mobilité durable, notamment le transport encadré d'enfants ou d'usagers dans des activités éducatives et sociales.

L'utilisateur principal sera le centre social ESCAL pour le transport encadré d'enfants (écoles, accueils de loisirs sans hébergement, associations) et le CCAS sera un utilisateur ponctuel pour le transport encadré d'autres usagers.

Le CCAS de Marguerittes est désigné à titre d'utilisateur ponctuel.

Il convient donc de signer une convention quadripartite engageant tous les partenaires et utilisateurs.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'approuver la convention quadripartite de partenariat et de prêt d'un vélo-bus entre le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, la commune de Marguerittes, le centre social ESCAL e le CCAS de Marguerittes.
- D'autoriser Mr le Président à signer tout document permettant la bonne exécution de cette délibération.

Le Président du CCAS
Rémi NICOLAS

